26e ANNÉE N° 2253 PARAIT LE SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'Instruction Obligatoire

Du Journal *La Voix Républicaine,*

Au lendemain de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jules Ferry, nous pensons qu'il est utile de mettre à nouveau sous les yeux du pays le grand bienfait de la troisième République : nous avons nommé l'Instruction obligatoire.

On peut, dans certains salons du faubourg Saint-Honoré ou du boulevard Saint-Germain, prétendre que l'intruction obligatoire est néfaste parce qu'elle crée des quantités de faux savants et qu'elle fait souvent déserter nos campagnes par ceux-ci.

On peut dire, dans certains milieux bourgeois, où, par snobisme, on dédaigne se souvenir de ses origines, que, l'instruction obligatoire a préparé et préparera encore des dévoyés, qui souvent deviennent des êtres nuisibles à la société. On peut dira tout ce que l'on voudra, on ne détruira pas un fait indéniable ; c'est que, grâce à l'instruction obligatoire, les enfants du peuple ont pu développer leur intelligence et que, dans ce milieu social, chaque jour naissent des cerveaux supérieurs.

Il est possible que le programme actuel de l'instruction primaire a besoin de modifications ; nous sommes de cet avis et, de plus, nous demandons que l'instruction secondaire et secondaire supérieure soit largement mise à la disposition des enfants du peuple.

Veut-on se reporter un peu à ce qui se passait avant l'application du fameux article 7, et peut on nier que nos enfants étaient sacrifiés, puisqu'ils ne pouvaient prétendre à l'instruction que dans le seul cas où ils avaient été remarqués par un brave homme de curé qui, lui, ne voyait dans cet enfant qu'un apprenti prêtre et allait immédiatement s'emparer de son cerveau pour lui imposer ses idées philosophiques personnelles.

De quel droit cette noblesse rétrograde, ou ces faux bourgeois, contestent-ils à nos enfants la possibilité de leur élévation intellectuelle ?

Pourquoi certains nobles qui, depuis nombre d'années on engendré pas mal de crétins, prétendraient-ils avoir pour eux seuls les moyens de développer l'intelligence de leurs enfants ?

Pourquoi ces bourgeois, qui doivent, pour la plupart, leur situation à la Révolution, auraient-ils la prétention de dire que nos enfants ne peuvent, à leur tour, jouer un rôle social utile dans notre troisième République ?

Jules Ferry et tous les Républicains qui, depuis, ont continué son œuvre, méritent notre admiration et notre reconnaissance. A notre avis, il faut que le Parlement et le Gouvernement recherche sans tarder les moyens pratiques d'obliger les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école. C'est une honte pour notre pays, qui a tant dépensé pour créer partout des écoles, que de constater le nombre considérable de jeunes citoyens ne sachant ni lire ni écrire.

Si les parents, de la ville ou de la campagne, objectent que c'est par nécessité budgétaire qu'ils gardent, certains mois de l'année, leurs enfants près d'eux, il faut que des caisses spéciales soient constituées, afin que ce ne soit plus une question de gros sous qui prive nos enfants d'une instruction à laquelle ils ont droit. Alors que les parents n'auront aucune excuse pour dérober, même partiellement, à leurs enfants cette manne nécessaire à leur vie de citoyens conscients.

Lorsque le peuple sera instruit dans son ensemble, lorsque son cerveau façonné, cultivé, lui permettra de suivre sans effort les problèmes de l'évolution économique et sociale, nous verrons les meneurs révolutionnaires avoir moins de succès sur leurs auditoires.

L'instruction obligatoire est, à nos yeux, non seulement un bienfait pour ceux à qui elle permet de s'élever et qui, sans elle, seraient demeurés d'obscurs manœuvres ou des ouvriers ordinaires, tandis qu'ils sont devenus des maîtres de la science et des ingénieurs distingués ; mais, au point de vue général, ses bienfaits seront plus grands encore.

Grâce à l'instruction obligatoire, le niveau intellectuel de la masse ouvrière s'élèvera de plus en plus et, naturellement, cette masse instruite comprendra d'une façon plus précise ses obligations sociales. Elle discutera avec force, mais avec une conscience exacte de ses responsabilités, ses droits. Elle ne sera plus un danger, mais un régulateur dans la vie économique du pays, car ce qui est vrai pour quelques-uns est vrai pour tous.

Le peuple a souvent, par son ignorance, dans tous les pays du monde, compromis des conquêtes péniblement obtenues ; tandis que ceux des siens qui étaient instruits ont toujours collaboré à la réalisation des réformes.

C'est lorsqu'il sera instruit que le peuple sera fort, et c'est à ce moment-là seulement que son verdict sera juste.

Que tous les républicains se rappellent l'œuvre de Jules Ferry, la continuent sans relâche, et la démocratie de ce pays ne leur marchandera pas sa reconnaissance.

Alfred AUNIS.

ECHOS & NOUVELLE

Gambetta et Bismarck

Y eut-il jadis des projets d'entrevue entre Bismarck et Gambetta ? C'est une question sur laquelle on a longuement disserté en son temps. Voici en tout cas de ces projets d'entrevue une version que publie dans un article sur Gambetta, notre confrère l'*Europe nouvelle*.

« Gambetta avait appris en effet, par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, que Bismarck désirait le voir secrètement. Divers projets d'entrevue avaient été ébauchés ; l'un d'eux faillit réussir. Après avoir plus d'une fois éludé la réponse à faire, Gambetta, sur des insistances renouvelées et pressantes, finit par accepter. Il fut convenu, pour éviter toute indiscrétion, qu'il se rendrait invité par des amis, au château des Crêtes, près de Vevey ; il aurait, de là, plus de facilité pour se diriger incognito vers Varzin, où on l'attendait. Il partit en effet pour Vevey d'abord, puis, quelques jours après, selon le projet arrêté, pour l'Allemagne. Mais voici qu'en route, à Dresde, les journaux lui apprennent que le chancelier est malade à Varzin et que personne ne peut le voir : sa visite était donc inutile. Il reprend immédiatement le chemin de la France. Le lendemain du retour, l'ambassadeur d'Allemagne accourt chez lui, lui demande, impatient de savoir, s'il a vu le chancelier. Gambetta raconte le passage à Dresde, la nouvelle donnée par les journaux, la maladie de Bismark. Surprise désolée de l'ambassadeur... dont l'habileté venait de tout gâter : c'est lui qui fait annoncer par la presse une indisposition du chancelier, pour qu'on le laissat quelques jours tranquille, libre de recevoir la visite impatiemment attendue »

Ce qui prouve que trop d'habileté nuit souvent, même en diplomatie, et que les précautions trop savantes tournent parfois au détriment de ceux qui les prennent.

Visites Académiques

Les candidats aux fauteuils du marquis Costa de Beauregard, du vicomte de Vogue, d'Henri Barboux et du comte Albert Vandal ont commencé leurs visites. C'est un usage conforme à la tradition, mais contraire — le savent ils ? — au règlement de l'Académie.

« Les prétendants aux places vacantes, dit formellement un article oublié de ce règlement, seront invités à se dispenser de faire aucune visite aux académiciens pour solliciter leurs suffrages. »

Le règlement invoque à l'appui de cette « invitation » négative la « réputation et la dignité de la Compagnie », et il ajoute :

« L'Académie n'aura nul égard au bruit et aux sollicitations de quelque nature qu'elles soient et tout académicien conservera son suffrage libre jusqu'au moment de l'élection, pour ne le donner alors qu'au sujet qu'il en croira le plus digne. »

En réalité, il y a aussi loin de cette théorie à la pratique que de la coupe aux lèvres. Il n'en reste pas moins qu'avant chaque élection académique, chacun des membres de l'Académie française, interpelé par le directeur, lève la main devant ses confrères et jure que son suffrage est libre.

La température et la santé

Le froid et l'humidité exaspèrent toutes les affections chroniques des voies respiratoires ; aussi, en cette saison, recommandons-nous la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense a l'Exposition Uuiverselle de 1900. Elle soulage instantanément l'asthme, le catarrhe, l'essoufflement, la toux de vieilles bronchites, les suites de pleurésie et d'influenza, et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à Louis Legras, 139, Bd, Magenta à Paris.

MONUMENTS HISTORIQUES

M. Paul Boncour, député, dans son remarquable rapport sur le budget des Beaux-Arts, publie en annexe la liste des édifices classés parmi les monuments historiques à la date du 24 janvier 1910.

Nous en détachons ce qui concerne les Basses-Alpes :

Céreste : Deux ponts romains.

Riez : Colonnes antiques, Eglise.

Allos : Eglise Notre-Dame de Valverts.

Bayons : Eglise.

Digne : Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale).

Ganagobie : Porte de l'église.

Gréoulx : Château des Templiers.

Manosque : Clocher de l'église, Porte de la Saunerie, Sarcophage chrétien en marbre, servant d'autel dans l'église.

Seyne : Eglise.

Simiane : Rotonde.

Sisteron : Eglise, Restes de l'ancienne enceinte.

Barcelonnette : Tour de l'horloge, dite « Tour Cardinalis ».

Forcalquier : Eglise Notre-Dame.

Saint-Geniez-en-Dromont : Chapelle souterraine.

Nouveau Calendrier Universel

Ortografe simplifiée

Personne n'ignore que la Russie et les pays balkaniques avec lesquels nos raports se font chaque jour plus importants, possèdent encore le calendrier julien, en retard de 13 jours sur notre calendrier grégorien.

Les inconvérients de cet état de choses sont nombreux, par exemple pour les lètres de change, la recherche de la correspondance reçue, le classement des documents, la vérification des envois, les détails des transports, etc., etc. Aussi l'unification des calendriers a-t-elle était depuis longtemps proposée.

La difficulté est de savoir quel calendrier adopter ?

Les spécialistes s'accordent a vanter le sistème inventé par le professeur Grosclaude à Genève en 1900.

L'année compterait 364 jours et 52 semaines et se diviserait en quatre trimestres de 91 jours, les deux premiers mois de chacun d'eux étant de 30 jours et le troisième de 31. Le 1r janvier serait toujours un lundi ; les mois de trente jours se termineraient par un mardi, ceux de 31 par un dimanche. Curieuse innovation : le 364e jour, qui est un dimanche durerait 48 heures.

Quant à l'année bissextile, elle aurait un autre dimanche de 48 heures, à la fin du 3me trimestre.

Grâce à ce sistème, les échéances mensuelles auraient lieu à date fixe, le 30, et l'on ne verrait plus cette anomalie : les banquiers comptant l'année de 360 ou 365 jours, suivant qu'il s'agit de l'intérêt à recevoir d'eux ou à leur payer.

Les Chambres de Commerce étudient la question de l'unification des calendriers. Espérons qu'elles sauront mener à bien cète réforme pratique.

du Journal *Le Réformiste.*

Chronique Locale

SISTERON

Les femmes peuvent voter. — Chacun sait que la loi relative aux élections consulaires accorde le droit de vote à toutes les femmes âgées

© VILLE DE SISTERON

de 25 ans au moins et pouvant justifier de cinq années de patente établie à leur nom

Depuis qu'on leur a accordé ce droit de vote, elles en usent avec une modération qui parait marquer un certain dédain pour ce droit auquel elles semblaient attacher tant de prix.

Dimanche ont eu lieu dans notre arrondissement les élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce, nous ignorons le nombre de femmes qui ont pu user de ce droit, mais jusqu'ici aucune d'entre elles n'a voté, cependant, celles qui remplissent les conditions exigées par la loi sont électeurs.... ou électrices de droit, à ce titre elles peuvent exiger leur inscription sur les listes électorales. Mais au cas où elles ne profiteraient pas du droit que leur a conféré le Parlement il ne faut pas s'en étonner outre mesure ; pas très loin de Sisteron, à Noyers, que l'élection à la Chambre de Commerce intéressait également, non seulement aucune femme n'a voté, mais même les hommes ont refusé d'accomplir ce devoir sacré, car le bureau n'a pas été formé puisque aucun électeur ne s'est présenté. Et, si l'on doit blâmer légèrement les citoyens de Noyers de s'être abstenus, on doit féliciter les femmes de ne pas user de cette faveur car, malgré tout le respect que l'on doit à ce sexe charmant et sans intention de froisser leur dignité, on ne peut que les féliciter de leur abstention ; il est plus rationnel et plus logique qu'elles soignent leurs gosses, fassent la cuisine que de s'occuper de politique, question très compliquée pour elles, même avec un certain degré d'instruction.

Avis. = Le Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de Sisteron a l'honneur d'informer les déposants qu'il ne sera pas tenu de séance de Caisse pendant la deuxième quinzaine du mois de décembre, afin de permettre le règlement des intérêts. Le taux de l'intérêt qui leur sera servi pour 1911 reste fixé à 3 0/0.

Il leur rappelle en outre, qu'aux termes de l'article 115 de la loi de finances du 8 avril 1910, les intérêts de l'année écoulée sont payables au porteur sauf demande contraire du titulaire.

Pour le règlement des livrets, les déposants sont invités à les présenter au bureau de la Caisse d'Epargne à partir du 2 janvier 1911.

Conseil départemental de l'Instruction primaire.— L'élection au Conseil départemental a lieu demain dimanche. MM L. Benoît, instituteur à Sisteron et V. Maurel instituteur à Manosque, dont la délégation arrive à expiration, se présentent à nouveau aux suffrages de leurs collègues.

Le temps qu'il fait. — A la suite des journées de pluie que nous subissons depuis un mois la Durance a augmenté au de-là de l'étiage habituel sans occasionner des inondations. A ce point de vue nous sommes mieux partagé que nos voisins du Vaucluse, qui ont à supporter les méfaits du Rhône et de la Durance, qui non seulement détériorent les récoltes, mais occasionnent encore des morts de personnes. On frémit à la pensée que la misère fera suite à ces calamités que rien ne peut arrêter ni même prévoir lorsqu'elles s'arrêteront.

Un bœuf échappé. — Dans la soirée de lundi 5 décembre écoulé, un négociant de Mison, M. Aude, prenait possession en gare de cette commune d'un troupeau de bœufs, lorsque échappant à sa surveillance un de ces animaux prit la fuite à travers champs et ne rentra plus. Depuis, des traces de son passage ont été signalées près de Mison et près de Sisteron. M. Aude, prévient les personnes qui pourraient se rendre maître de cette bête ou bien lui indiquer ou elle s'est réfugiée, de le lui faire savoir. Il y aura récompense.

Nous lisons dans notre confrère de Forcalquier, *Le Bas-Alpin*, la rubrique suivante que nous reproduisons à titre de document :

Les chéris du bloc. — Nous ne saurions témoigner de trop de réserve vis-à-vis des vaincus de nos dernières élections, mais le devoir du journaliste est de souligner la conduite de certains politiciens et de montrer au public combien celui-ci à raison de le tenir en garde contre certains hommes qui sont sensés représenter le parti de la justice, de la vérité et du progrès et qui, en fait, ne représentent le plus souvent que des appétits, les leur d'abord, et celui de quelques affamés de places et de rubans.

On avouera qu'il est tout simplement écœurant de voir, par exemple, la justice de paix de Forcalquier obligée de décider qui doit solder les frais de voiture de M. Hubbard tout heureux lui-même de laisser ses amis se débrouiller.

D'autre part, il est plutôt douloureux pour notre amour propre de Bas-Alpins de rencontrer dans les débats de l'affaire Rochette, le nom de M. Isoard l'un des parlementaires accusés d'avoir touché de l'argent de ce personnage.

Et quand on songe que des êtres pareils ont été dans notre département acclamés et fêtés, présentés à nos braves campagnards comme des sauveurs, comme les défenseurs nés de leurs intérêts, on se demande ce qu'il faut penser des gens qui les soutenaient, lorsque on étale au grand jour les dessous de la situation. »

Sisteron-Vélo. — Demain dimanche sur le terrain de la 2me maisonnette, match de foot-bal entre la première équipe du Poët et la deuxième équipe du "Sisteron-Vélo" qui sera constitué de la façon suivante :

But : Rulland ;

Arrières : Bouccard, Joseph ;

Demis : Arnaud, Chabaud (capitaine), Phillibert ;

Avants : Magnan, Pascal, Put, Lieutier jeune, Thunin.

Le coup d'envoi sera donné à 2 h. précises.

Nous sommes heureux d'annoncer que la fête du "Sisteron-Vélo" qui aura lieu dimanche 18 décembre, sera comme les années précédentes des mieux réussies, du moins souhaitons-le.

Foire. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron la dernière foire de l'année.

Distinction. M. Nury, Instituteur à Château-Arnoux, a été nommé Officier d'Académie à l'occasion de l'inauguration du monument de Jules Ferry.

Echos du Palais. — *Audience du 6 décembre* — G. D. maître d'hôtel à Noyers, poursuivi à la requête de la Régie pour descellement d'un alambic avant l'heure fixée par le déclarant et déplacement de cet appareil sans déclaration, condamné par défaut à 100 fr. d'amende majorée des doubles décimes 1/2 et aux dépens. Prononce en outre la confiscation des objets saisis.

L'Agenda P. L. M. = Une nouveauté qui sera bien accueillie du public :

S'il est des renseignements qui intéressent le grand public, ce sont assurément ceux concernant le tourisme, car tout le monde voyage aujourd'hui. Or, parmi les nombreux agendas qui, mis en vente chaque année, offrent au lecteur, avec la facilité d'inscrire ses notes journalières, toutes sortes de renseignements utiles, il n'en existait pas encore de pareil, spécialement consacré aux voyages.

La Compagnie P. L. M. vient de combler cette lacune en éditant l'**Agenda P. L. M.** élégante publication de 180 pages qui sera bientôt dans toutes les mains En le feuilletant en famille, on choisira, à bon escient, la prochaine villégiature et ses jolies gravures (cartes postales détachables, planches hors-texte, dessins humoristiques et plus de 200 illustrations en simili-gravure) feront goûter par avance, les joies du voyage projeté, comme elles sauront, au retour, faire revivre les joies de la promenade accomplie.

L'**Agenda P.L.M.** est envoyé, par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation (Publicité), 20 boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 1 fr. 45 en timbres-poste.

ETAT-CIVIL

du 3 au 9 Décembre 1910

NAISSANCES

Robert Ernest-Georges fils de Ernest, électricien.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Latil Jean-Marius, 6 mois, quartier de Jabron

Chemins de fer de Paris Lyon Méditerranée

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour de 1re et de 2me classes à prix réduits de **Valence et Avignon** pour **Cannes, Nice** et **Menton** *délivrés du 19 au 31 décembre 1910.*

Ces billets sont valables 20 jours (dimanche et fêtes compris) ; leur validité peut-être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris, moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o. Ils donnent droits à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

de Valence à Nice viâ Marseille

1re classe, 78 fr. 80 ; 2me classe, 56 fr, 75

d'Avignon à Nice viâ Marseille

1re classe, 57 fr 95 ; 2me classe, 41 fr. 75

Occasion à Saisir

Bon Piano a Vendre

S'adresser au bureau du journal.

SEYNE-LES-ALPES (B-A)

Hôtel du Commerce

remis à neuf. Fonds de commerce à vendre ou à louer On traiterait à l'amiable. S'adresser à Magnan Ferdinand, propriétaire.

A louer de suite

à Rente fixe

GRAND DOMAINE A SISTERON

Récolte annuelle en fourrages : 50.000 kilos

Vignes — Blé — Mûriers, etc.

Inutile de se présenter sans avances.

S'adresser au bureau du Journal.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

Etude de Me Charles BONTOUX

Avoué, Licencié-en-Droit

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT

de Jugement

DE SÉPARATION DE CORPS

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Sisteron le **quinze novembre** mil neuf cent dix enregistré, entre Madame Angeline Léonie Marie **Lachal** épouse de Monsieur Marcel Baptistin Daniel **Blanc**, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée de droit à Noyers, mais résidant de fait à Sisteron d'une part ; et le dit Monsieur Marcel Baptistin Daniel **Blanc** d'autre part.

Il appert que la séparation de corps et de biens d'entre les dits époux **Blanc**, a été prononcée au profit de Madame Angeline Léonie Marie **Lachal**.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné à Sisteron le neuf décembre mil neuf cent dix.

C. BONTOUX.

PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

Chemin d'Intérêt Commun numéro 17 de Bellafaire au Grand Vallon

Construction d'un Pont sur le ravin du Grand Vallon et rectification aux abords

COMMUNE DE LA MOTTE

Purge d'Hypothèques

AVIS

Par acte administratif reçu le quinze Juin mil neuf cent dix par M. le Maire de LA MOTTE, à cet effet délégué, enregistré, le sieur FAUTRIER Lévie, cultivateur, demeurant et domicilié à La Motte, agissant en son propre et privé nom, a vendu à l'Administration Vicinale pour la construction d'un pont sur le ravin du Grand Vallon et rectification aux abords, quatre parcelles de terrain d'une contenance totale de Trois mille six mètres carrés et pour le prix de mille quatre-vingt huit francs quatre-vingt quinze centimes.

Ces parcelles de terrains en nature de labour et bois taillis sont situées au quatier de *Le Plan* et inscrites sous les Numéros 619p, 636 de la section B et 327, 328 de la section C. du plan cadastral de la commune de La Motte.

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à l'Administration Vicinale seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait à Digne le 2 Décembre 1910.

Par le Préfet des Basses-Alpes,
Par Délégation du Préfet :
Le Secrétaire Général :
BRACONNIER.

© VILLE DE SISTERON

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

MAIRIE DE SISTERON

ADJUDICATION

DES DROITS DE PARCAGE aux Foires et Marchés

Le **Dimanche onze Décembre** mil neuf-cent dix, à **deux** heures du soir, aura lieu dans une salle de la Mairie, l'Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme des

DROITS de PARCAGE aux FOIRES et MARCHES

pour les années 1911, 1912, 1913.

Mise à prix: **Quatre cents** francs ci . . . . . **400** francs.

Cautionnement : **50** francs.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est de bonne vie et mœurs, de nationalité française, de capacité et de solvabilité reconnues.

Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Sisteron le 18 novembre 1910,

Le Maire,
H. GASQUET.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

L'étranglement provient de causes variées le danger n'échappe plus à personne. La défectuosité du bandage est la cause directe des accidents. La hernie en se déplaçant sous le bandage accasionne souvent, outre l'étranglement, des troubles généraux tels que coliques, maux de reins et digestions pénibles qui provoquent à leur tour des perturbations générales dans tout l'organisme du malade et abrègent ainsi son existence.

Remède

La cause première du mal est la défectuosité du bandage qui mal confectionné laisse échapper la hernie : aussi le développement s'accentue de jour en jour et sa contention devient dès lors fort pénible.

Le remède contre la hernie est la découverte de l'honorable spécialiste M. GLASER de Paris dont la haute valeur professionnelle et les 30 années de pratique sont les justes résultats de ses travaux scientifiques. Inventeur d'un appareil sans ressort à la fois le plus léger et le plus doux, pouvant se porter même la nuit, M. GLASER a consacré la moitié de son existence à l'étude de cet appareil : ses efforts ont été couronnés d'un succès éclatant aussi les plus hautes récompenses et une mention honorable de M le Ministre lui ont été décernées.

En portant cet appareil la hernie s'efface : c'est comme si elle n'existait plus ; maintenue jour et nuit elle ne peut se déplacer et tenue ainsi en respect tel le liquide dans une bouteille bouchée elle disparaît en peu de temps. C'est ainsi que des miliers de cas ont été guéris. Aussi le hernieux ne saurait il mieux placer sa confiance qu'en l'appareil GLASER.

En publiant ces lignes nous avons conscience d'avoir rempli un devoir envers la société et si tous les malades des deux sexes atteints de hernies sont véritablement désireux de se soulager et d'assurer leur existence, le moment est venu, l'heure a sonnée pour enfin venir essayer l'appareil du dévoué Spécialiste à :

SISTERON, le lundi 12 décembre, *Hôtel des Acacias.*

Digne, le samedi 17 décembre, *Hôtel Boyer-Mistre.*

Le traité de la hernie est envoyé gratis sur demande a M. GLASER, Boulevard St Denis à Courbevoie (Seine).

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

L'Histoire, les Lettres et les Sciences
Enseignées à tous par
Les Maîtres
de la Pensée contemporaine

AU SEUIL DE LA VIE

Revue Nouvelle
Exclusivement rédigée par MM.

E. FAGUET — H. POINCARÉ
E. PERRIER — P. PAINLEVÉ
G. HANOTAUX — R. POINCARÉ

de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences

Abonnement aux 20 Numéros : 4 francs
LE NUMÉRO : 20 CENTIMES
Chaque Samedi

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal.*

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH HACHETTE

1911

Le Livre que chacun doit avoir sur sa Table

1 fr. 50 Net

Partie Nouvelle

POUR LA JEUNESSE

80 Billets de Théâtre
A PRIX DE FAVEUR
Valables dans 54 Villes

21 CONCOURS - 17500 FR. DE PRIX

LECTURES POUR TOUS

C'est un vrai tour de force, de luxe et de bon marché qu'ont réalisé les **Lectures pour tous** en composant le numéro exceptionnel, orné de magnifiques planches en couleurs, qu'elles publient pour Noël.

Avec sa couverture pimpante, ses poésies, nouvelles, comédies, signées des noms les plus illustres et les plus aimés du public, son merveilleux ensemble d'articles d'actualité, d'art et de grand reportage, ses deux cents illustrations d'une étourdissante variété, enfin ses six hors-textes en trois couleurs dont chacun est un délicieux tableau dû à un artiste réputé, ce numéro exceptionnel réunit tout ce qui peut charmer, amuser ou séduire. Lisez-en le sommaire et vous aurez un aperçu des trésors de gaieté, de fantaisie, d'imagination que la célèbre revue a su grouper en ses 140 pages.

L'étoile du roi mage, par Jean Aicard. — *La Comédie Française pendant le Siège de Paris*, par Jules Claretie — *La petite fille aux hortensias*, tableau de M. Boutet de Monvel. — *Un ange est passé...* — *La Lorraine racontée par Maurice Barès* — *Matinée de novembre en Bretagne*, tableau de Mme M. A, Lucas Robiquet. — *Ce que nous avons vu en 1910*, par Emile Faguet. — *Leurs Majestés à table*, — *Dans le mystère des temples hindous*, par Pierre Loti. — *La fête de grand'maman*, tableau de J. H. Lorimer. — *Toutoune*, comédie par Gyp, — *Rayon de jouets pour milliardaires.* — *Retour de promenade*, tableau de F. Humbert. — *La vie sociale va-t-elle s'arrêter ?* — *La convalescente*, tableau de J. Geoffroy. — *L'étrange histoire de Gaspard Hauser*, par G. Lenôtre. — *Aménités*, dessins de Cappiello. — *La journée d'un Parisien au XXIe siècle*, — *Au pays du soleil de minuit*, tableau de F. Fournery. — *Les souliers de Noël*, conte en vers. — *Musset peint par lui même et par les autres. La naissance d'un louis d'or.*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr, ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

Bulletin Financier

Marché hésitant dans l'ensemble.

Le 3 o/o français se traite à 97.72 1/2.

Turc 92 10 ; extérieure 94 62.1/2.

La Banque de Paris se négocie à 1848 ; Comptoir d'Escompte 927 ; Société Générale 737 ; Banque Franco Américaine 519.

Groupe crupitère en réaction : Rio 1727.

La Banque Française et des Colonies adresse le communiqué suivant : Parmi les émissions actuelles intéressantes mentionnons celle des obligations 5 1/2 o/o du Créait Foncier ottomann à 93 1/2. Cette Société ayant acquis de nombreuses concessions de la plus haute importance, l'émission est appelée à un grand succès, offrant une sécurite indiscutable, un revenu très élev , et la possibilite d'une forte plus value d'ici peu de temps.

La Banque Française et des Colonies, 21 rue Vivienne, Paris, est chargé du service de cette émission et sur demande envoie dès à présent la notice détaillée.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

---

611 MILLIONS A GAGNER

En Lots Officiels
Emprunts d'Etat, Villes, Foncieres, Communales, etc., etc.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EPARGNE
pour l'acquisition par Associations de Valeurs à lots de premier ordre :
Récapitulation générale des lots en espèces à gagner :

6 gros lots de 1 MILLION de francs				6.000.000
60	»	**500 000**	**francs**	30.000.000
68	»	**400 000**	»	27.200.000
12	»	**300.000**	»	3.600.000
54	»	**250 000**	»	13.500.000
280	»	**200.000**	»	56.000.000
132	»	**150.000**	»	19.000.000
1.738	»	**100.000**	»	173.800.000
30	»	**750 000**	»	2.250.000
269.892 lots divers pour				279.648.000

272.272 lots pour **611.798.000f.**

Contre 3 francs au lieu de 5 francs Droit d'inscription

On recoit 50 numéros de Titres

participant aux tirages des : 20, 22, 25, 27 Décembre et 5, 10, 15, 20 et 22 Janvier prochain

Copropriété des Titres garantie, souscriptions par mandats ou bons de poste
Envois contre remboursement acceptés : 0 fr. 75 en sus.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — **Le Bien Mutuel** n'a pas de succursale ; il ne faut pas le confondre avec les Sociétés dont le nombre des adhérents est illimité. — Remboursement du capital garanti avec environ **40** pour cent de majoration.

Adresser d'urgence toutes les demandes d'inscription accompagnées d'un mandat de **3** francs (joindre 0 fr. 20 pour frais d'envoi), au Directeur du **Bien Mutuel, 10, rue Richelieu, Paris. (Section N° 724).**

N.-B. — Chaque associé peut à tout moment demander communication des livres de la Société.

DÉCOUVERTE INATTENDUE

UNE RELIGIEUSE obligée par l'âge et les fatigues à revenir dans son pays natal, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les missions lointaines, en avait rapporté un moyen infaillible de guerir toutes les MALADIES DE LA PEAU et DU SANG (Eczémas, Dartres, Plaies variqueuses et de toute nature, Hémorroïdes, Vices du sang, etc.), les MAUX d'ESTOMAC, la NEURASTHENIE et et l'ANEMIE. Après en avoir fait profiter, de son vivant, tous ceux qu'elle savait atteints de ces maladies douloureuses, elle confia, en mourant, son précieux secret à un vieux praticien qui, après avoir reconnu la *puissance* et la *rapidité curatives* de ce produit merveilleux, et avoir obtenu sur lui-même une guérison complète que n'avaient pu lui procurer tous les remèdes connus jusqu'à ce jour, résolut, dans un but humanitaire et charitable, de le divulguer et de le répandre. Vous tous qui souffrez, n'attendez pas que votre affection devienne incurable ! Ecrivez de suite et avec détails à **M. SAGOT**, 15, place Godefroy de Bouillon, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) qui vous fera connaître **gratuitement** ce traitement infaillible.

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES
FERRÉS CUIRASSE ARMÉE
CUIRASSE CANNELÉE
ENVELOPPES VULCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT VULCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN
CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

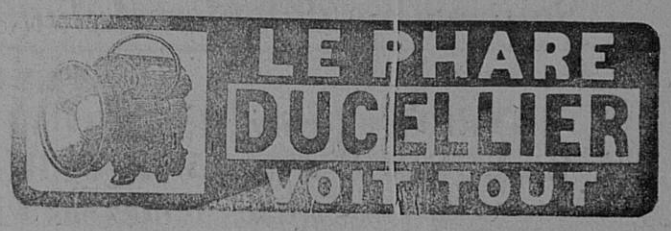

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

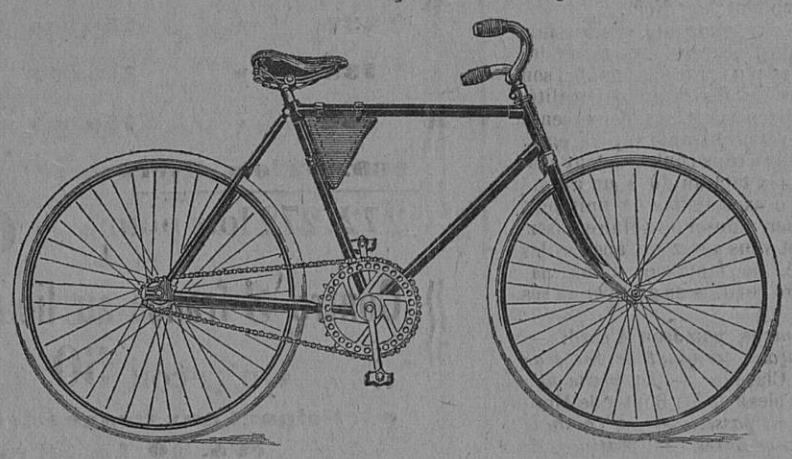

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES
10, 11, 15, 20, 22, 25 Décembre
1. 2, 5. 10, 11, 15, 20, 22 Janvier 1911

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti qui les mènera tous par un chemin, qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter un bon conseil et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voilà *la Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, le dernier et par là le plus récent exemple, de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, solutionnant ainsi les hésitations de tous ceux qui, délaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de nombreuses chances de lots, une sécurité sans bornes, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement la clé du bonheur parfait, nous avons nommé **La Richesse.**

5	Gros Lots de	UN MILLION	
15	—	600.000	Francs.
20	—	500.000	—
20	—	300.000	—
15	—	250.000	—
50	—	200.000	—
70	—	150.000	—
430	—	100.000	—

10	Lots de	75.000	Francs	1500	Lots de	5.000	Francs
195	—	50.000	—	195	—	3.000	—
45	—	30.000	—	60	—	2.500	—
230	—	25.000	—	865	—	2.000	—
60	—	20.000	—	65	—	1.500	—
815	—	10.000	—	180	—	1.250	—
90	—	6.000	—	21.855	—	1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement.*

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats, les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numéros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou **122 tirages annuels** ou 690 tirages en 5 ans.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récepisses de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les timbres contre remboursement 5.75

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE
DE

SAINT PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez M. **CHAUVIN** Louis, épicier ;
à **MANOSQUE** : chez MM. **TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON